Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500903-20261112-202609008-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Arrondissement
REDON
Canton
BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

Date de convocation
05 novembre 2026

Commune de CREVIN – 35090

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Crevin, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Dominique BRUNEAU, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM. : BRUNEAU Dominique ; LEMOINE Gérard ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; LE GUEVELLOU Renaud ; ROUSSOULIERES Christine ; EVALET Philippe ; SALAUN Gabriel ; LERONDEL Pascal ; GAUVIN Patrick ; TETREL Stéphanie ; BOUGOT Yann; FERREIRA Marylène ; SEVENO Delphine ; ROTY Anne-Lise ; AUBRY Mickaël ; CHEVREL Delphine ; LAURENT Maureen ; LEGO Erwan ; JETUR Romain ; CRESPEL Aurélie ; JAMIN Hélène (arrivée à 20h41 à compte de la délibération 2026/09/006) ; Mme BIGARREAU Lauranne.

Etaient excusé(e)s avec Pouvoir : M. BELAN Benoît (pouvoir à Mr Dominique BRUNEAU)

Etaient absents excusé(e)s : /

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Mme BIGARREAU Lauranne

2026/09/008	**Finances : Tarifs communaux divers 2027**

Monsieur le Maire propose de réévaluer certains tarifs communaux, à compter du 1er janvier 2027 sur la base d'une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice antérieur :

		Tarifs 2026 (€)	**Tarif 2027 proposé (€)**
Location de mobilier	Tables	**6,36 €**	**6,56 €**
	Bancs	**1,48 €**	**1,52 €**
Photocopie	Noir et blanc (format A4)	**0,30 €**	**0,31 €**
	Noir et blanc (format A3)	**0,42 €**	**0,44 €**
Concessions Cimetière	Emplacement : 15 ans	**160,29 €**	**165,10 €**
	Emplacement : 30 ans	**320,59 €**	**330,20 €**
	Colombarium : 15 ans	**772,50 €**	**795,68 €**
	Colombarium : 30 ans	**1 339,00 €**	**1 379,17 €**
Plaque porte-nom pour stèle du Jardin du Souvenir (prix unitaire)		**33,42 €**	**34,43 €**
Eau - Borne de puisage Aire de camping-cars (volume 100 litres)		**2.00 €**	**2.00 €**

Il est précisé qu'en cas de location de mobilier, le tarif appliqué est celui en vigueur à la date de la location.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500903-20261112-202609008-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** l'ensemble du dispositif exposé ci-dessus ;
- **Précise** que cette grille tarifaire est applicable à compter du 1er janvier 2027,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Dominique BRUNEAU

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire : ***Le recours gracieux*** Pour ce recours, l'absence de réponse dans les quatre mois équivaut à un rejet de la demande.	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la publication, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif : ***Le recours contentieux***	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la publication de l'acte. Il est précisé que, sous peine d'irrecevabilité, tout recours contre cette décision devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement d'une somme de 35 € au titre de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.